

Les états généraux de la bioéthique ?



Calendrier 2018 :

- **18 Janvier – 30 Avril** : Débats citoyens
- **Mars à Juin** : Rapport d'organismes nationaux (INSERM, Conseil d'état, Comité Consultatif National d'Ethique)
- **7 juillet** : Clôture des états généraux
- **Eté** : Projet de loi
- **1^{er} semestre 2019** : Adoption de la loi



Que faire ?

1. Nous **nourrir des questions de fond** : livret disponible sur le site de la paroisse
<http://www.paroissedevillefranche.net/etats-generaux-de-la-bioethique/>
2. Participer le **18 AVRIL à 20h30** à une rencontre à l'Université Catholique de Lyon, avec Mgr d'Ornellas et le P. T. Magnin (10 place des Archives, Lyon 2ème) – **Départ en co-voiturage le 18 avril à 19h30 au parking du marché**
3. **Donner votre avis sur le site** :
www.etatsgenerauxdelabioethique.fr.



Cellules souches & Recherche sur l'embryon



Médecine Génomique



Dons & transplantation d'organes



Neuroscience



Données de santé



Intelligence artificielle & robotisation



Santé & Environnement



Procréation & société



Fin de vie

Date limite : 30 AVRIL !

Les états généraux de la bioéthique ?



Calendrier 2018 :

- **18 Janvier – 30 Avril** : Débats citoyens
- **Mars à Juin** : Rapport d'organismes nationaux (INSERM, Conseil d'état, Comité Consultatif National d'Ethique)
- **7 juillet** : Clôture des états généraux
- **Eté** : Projet de loi
- **1^{er} semestre 2019** : Adoption de la loi



Que faire ?

1. Nous **nourrir des questions de fond** : livret disponible sur le site de la paroisse
<http://www.paroissedevillefranche.net/etats-generaux-de-la-bioethique/>
2. Participer le **18 AVRIL à 20h30** à une rencontre à l'Université Catholique de Lyon, avec Mgr d'Ornellas et le P. T. Magnin (10 place des Archives, Lyon 2ème) – **Départ en co-voiturage le 18 avril à 19h30 au parking du marché**
3. **Donner votre avis sur le site** :
www.etatsgenerauxdelabioethique.fr.



Cellules souches & Recherche sur l'embryon



Médecine Génomique



Dons & transplantation d'organes



Neuroscience



Données de santé



Intelligence artificielle & robotisation



Santé & Environnement



Procréation & société



Fin de vie

Exemple : inscrivez vous



Procréation et société

Introduction au sujet

L'assistance médicale à la procréation a fait naître, chez beaucoup de personnes ne pouvant pas procréer naturellement, l'espoir d'avoir un enfant, posant une question de société majeure : l'AMP peut-elle être envisagée comme un nouveau mode de procréation palliant les impossibilités de procréer au sens large (comme les couples infertiles, couples de même sexe, femmes seules) ?

Vous souhaitez vous informer davantage ?

[Consulter le dossier thématique](#)

Consulter le thème + livret du diocèse

Comment répondre aux demandes sociétales d'élargissement de l'accès aux techniques de procréation ?

Cette consultation est structurée autour de 3 axes :

- Constats et enjeux : quelle est la situation actuelle ?
- Valeurs et principes : quels sont les valeurs et principes que nous souhaitons promouvoir et garantir ?
- Pistes de discussion : comment agir ensemble ?

Des propositions initiales, intitulées Etats généraux de la bioéthique, présentent pour chaque axe les termes du débat. Vous pouvez exprimer votre accord, votre désaccord, votre perplexité sur ces propositions en votant et en argumentant. Vous pouvez également réagir aux propositions des autres participants ou reformuler vos propres propositions. A vos claviers !

[Participer](#)

Participez

Etats généraux de la bioéthique • 8 février 2018 à 14:30 - modifié le 8 février 2018 à 21:17
Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser les AMP qui leur sont interdites en France
2 395 votes • 773 arguments • 5 sources

Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser les AMP qui leur sont interdites en France

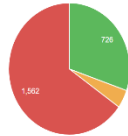
En 2015, le pôle médical du Centre national des soins à l'étranger (CNSE) recensait plus de 1500 AMP réalisées par des Françaises à l'étranger, contre 865 en 2011. Par ailleurs, un certain nombre de Françaises réalisent également des AMP à l'étranger sans le déclarer au CNSE.

[Partager](#)

[Signaler](#)

[D'accord](#) [Mitigé](#) [Pas d'accord](#)

+2390
2 395 votes



Donnez votre avis

Contacts : Michel Gaunet / Christian Gravier / Benoit Vuillerme

Exemple : inscrivez vous



Procréation et société

Introduction au sujet

L'assistance médicale à la procréation a fait naître, chez beaucoup de personnes ne pouvant pas procréer naturellement, l'espoir d'avoir un enfant, posant une question de société majeure : l'AMP peut-elle être envisagée comme un nouveau mode de procréation palliant les impossibilités de procréer au sens large (comme les couples infertiles, couples de même sexe, femmes seules) ?

Vous souhaitez vous informer davantage ?

[Consulter le dossier thématique](#)

Consulter le thème + livret du diocèse

Comment répondre aux demandes sociétales d'élargissement de l'accès aux techniques de procréation ?

Cette consultation est structurée autour de 3 axes :

- Constats et enjeux : quelle est la situation actuelle ?
- Valeurs et principes : quels sont les valeurs et principes que nous souhaitons promouvoir et garantir ?
- Pistes de discussion : comment agir ensemble ?

Des propositions initiales, intitulées Etats généraux de la bioéthique, présentent pour chaque axe les termes du débat. Vous pouvez exprimer votre accord, votre désaccord, votre perplexité sur ces propositions en votant et en argumentant. Vous pouvez également réagir aux propositions des autres participants ou reformuler vos propres propositions. A vos claviers !

[Participer](#)

Participez

Etats généraux de la bioéthique • 8 février 2018 à 14:30 - modifié le 8 février 2018 à 21:17
Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser les AMP qui leur sont interdites en France
2 395 votes • 773 arguments • 5 sources

Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser les AMP qui leur sont interdites en France

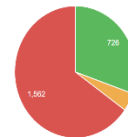
En 2015, le pôle médical du Centre national des soins à l'étranger (CNSE) recensait plus de 1500 AMP réalisées par des Françaises à l'étranger, contre 865 en 2011. Par ailleurs, un certain nombre de Françaises réalisent également des AMP à l'étranger sans le déclarer au CNSE.

[Partager](#)

[Signaler](#)

[D'accord](#) [Mitigé](#) [Pas d'accord](#)

+2390
2 395 votes



Donnez votre avis